

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-032325-082

DATE : LE 6 MAI 2008

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PIERRE PELLERIN  
REGISTRAIRE**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION AMENDÉE DE:

**BENTLEY LEATHERS INC./CUIRS BENTLEY INC.**  
Débitrice

et

**RSM RICHTER INC.**  
Syndic-requérant

---

## JUGEMENT

---

- [1] LA COUR, sur la requête en ratification de la proposition amendée que la partie débitrice a soumise à ses créanciers lors d'une assemblée tenue le 17 avril 2008;
- [2] ATTENDU que les créanciers présents à l'assemblée ont majoritairement approuvé les termes de cette proposition amendée, tel qu'il appert d'une copie du procès-verbal de la susdite assemblée;
- [3] ATTENDU que dans son rapport concernant cette proposition amendée, le syndic conclut que celle-ci est avantageuse pour les créanciers de la masse;

- [4] VU les dispositions de l'article 58 de la Loi;
- [5] **PAR CES MOTIFS:**
- [6] **RATIFIE** la proposition amendée que la débitrice a soumise à ses créanciers lors de l'assemblée tenue le 17 avril 2008;
- [7] **DÉCLARE** terminé à toute fin que de droit le mandat du séquestre intérimaire ayant instrumenté en marge de la présente affaire.

COPIE CONFORME

*P. Pellerin*

GREFFIÈRE ADJOINTE

\_\_\_\_\_  
(Signé): PIERRE PELLERIN  
REGISTRAIRE

/ldt

Mes Kugler Kandestin  
Procureurs de la débitrice

Me Alain Tardif  
McCARTHY TÉTREAUULT